

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 décembre 2009

LA POSTE ET LES ACTIVITÉS POSTALES - (n° 2138)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 439

présenté par  
M. Proriol-----  
à l'amendement n° 434 de M. Dionis du Séjour  
-----**à l'ARTICLE 4**

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ne pas commercialiser de crédit à la consommation renouvelables »,

les mots :

« veiller à la lutte contre le surendettement et à la prévention de celui-ci, notamment en matière de crédit à la consommation renouvelable, ainsi qu'à la promotion du micro-crédit. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce sous-amendement fusionne le contenu des amendements n° 434 (qui a pour objectif que La Poste lutte contre le surendettement) et le n° 411 (qui a pour objectif qu'elle promeuve le microcrédit), et élargit leur contenu.